

INTERVENTION 7 DÉCEMBRE 2015

SUJET : BUDGET PRIMITIF 2016

« Merci.

Le Budget Primitif 2016 sera de nouveau en excédent comme les budgets de 2013, 2014 et 2015 à leurs clôtures. Tant mieux.

Il est parfois intéressant de regarder derrière nous pour mieux comprendre où l'on se trouve et appréhender l'avenir avec objectivité. Je me suis donc amusé à analyser les résultats budgétaires de ces dix dernières années. Je parle ici des résultats budgétaires réels et non pas ceux qui sont affichés officiellement car, comme vous le savez, lorsque nous avons un excédent nous faisons de notre mieux pour le cacher mais lorsque nous avons un déficit, nous faisons aussi de notre mieux pour le cacher.

Tout cela bien sûr au mépris de notre constitution et des Conseillers Nationaux, sauf bien sûr à confondre cette Assemblée souveraine élue par le peuple monégasque avec la Commission de Placement de Fonds qui est consultative et contrôlée par l'Exécutif.

J'ai bien noté, Monsieur le Ministre, la manière pointilleuse avec laquelle vous avez corrigé il y a quelques semaines un hebdomadaire de la presse locale pour avoir mal interprété l'article 14 de la Constitution. Vous aviez raison, bien sûr, mais j'eus souhaité que vous fassiez preuve du même zèle pour que le Gouvernement respecte l'article 37 de la Constitution qui dit que « le budget national comprend toutes les recettes et toutes les dépenses de la Principauté », cela n'aurait donné que plus de poids à votre mise au point, à moins que vous ne pensiez que certains articles de la Constitution sont plus importants que d'autres ou bien que le respect de la Constitution s'applique à tous, sauf au Gouvernement lorsqu'il ne souhaite pas le faire. A ce titre, je citerai l'article 17 : « les Monégasques sont égaux devant la loi, il n'y a pas entre eux de privilège ».

Revenons-en au budget. Le problème lorsqu'on travaille avec plusieurs comptabilités c'est que l'on finit par croire nous-même à la véracité des chiffres maquillés et si on utilise ceux-ci pour se projeter dans l'avenir, on risque de faire des erreurs.

Je vous épargnerai le détail des calculs mais pour chaque année entre 2005 et 2015 j'ai recalculé le résultat budgétaire réel en corrigeant le résultat officiel de la manière suivante : j'ai rajouté aux dépenses d'investissements les dépenses publiques financées par le Fonds de Réserve Constitutionnel, j'ai soustrait aux dépenses d'investissements les rachats du budget au Fonds de Réserve Constitutionnel et j'ai également soustrait aux dépenses les provisions pour l'hôpital. Les résultats budgétaires de ces trois dernières années nous conduiraient à penser que nos finances sont saines et que nous avons une grande marge de manœuvre ! Eh bien figurez-vous que si on additionne tous les résultats budgétaires de 2005 à 2015 on n'arrive non pas à un excédent mais bien à un déficit cumulé de 319 M€... Cela signifie que depuis 2005 l'Etat monégasque a dépensé 319 M€ de plus qu'il n'a engrangé de recettes. Vous me direz que 319 M€ sur 11 ans cela fait

environ 30 M€ par an, ce n'est pas beaucoup, moins d'1 % de notre PIB. Il n'y a donc pas de raison de paniquer, mais il n'y a certainement pas de raison d'être euphorique non plus. Depuis 10 ans les actifs liquides de notre Fonds de Réserve Constitutionnel ont stagné, ils ont même reculé de manière considérable si on les exprime en fonction des dépenses budgétaires. Ils représentaient plus de 3 ans de dépenses il y a 10 ans, ils ne représentent aujourd'hui guère plus qu'une fois et demie nos dépenses budgétaires. Il ne faut pas oublier la dette virtuelle liée à la retraite des fonctionnaires qui grossit chaque année rapidement et qui n'est comptabilisée nulle part. Cette dette virtuelle est aujourd'hui estimée à 400 M€, peut-être un peu plus.

Il est trompeur de faire croire que des projets comme Testimonio, l'extension en mer ou bien le Quai des Pêcheurs, ne coûtent rien ! Après tout, nous vendons des droits à construire, une fois vendus nous ne les avons plus... Ces sommes importantes ne sont comptabilisées nulle part ! Ni en recettes, ni en dépenses. Ce petit calcul montre bien que si notre économie se porte bien elle reste fragile. Le moteur de notre économie reste l'immobilier et ce moteur tourne avec un carburant, notre régime fiscal que nous contrôlons seulement partiellement. Il est légitime de se demander pour combien de temps encore ? Notre situation s'apparente à celle d'un producteur de pétrole ou bien de gaz dans lequel l'immobilier joue le rôle d'une rente, c'est-à-dire que les prix de vente sont infiniment supérieurs aux prix de production et cette rente n'est pas garantie infiniment.

Cette analyse n'est pas neuve, Messieurs STEINER et BURINI l'ont faite avant moi. Dans l'attente d'une diversification, la manière la plus efficace de lutter contre ce phénomène est d'accumuler des réserves plutôt que de dépenser les excédents créés. La Norvège fait cela très bien puisque son fonds souverain a accumulé des réserves représentant 166 % de son PIB. L'équivalent pour Monaco serait un Fonds de Réserve Constitutionnel hors investissements domaniaux de 8,3 milliards alors que nous en sommes aujourd'hui environ à 3 milliards d'euros. Nous sommes donc loin du compte.

Conclusion. Restons prudents et mettons de l'argent de côté. Nous ne le faisons pas assez. Il est vrai, comme vous le dites, Monsieur le Ministre, que nos recettes augmentent plus vite que nos dépenses, mais il est vrai aussi que nos dépenses augmentent beaucoup plus vite que nos réserves et je vous le dis franchement cela m'inquiète.

Merci.

Merci, Monsieur le Président.

Je voulais parler des produits de cessions mais avant, je ne peux pas m'empêcher de vous rappeler qu'il y a environ un an j'avais lancé cette idée de la première heure de parking et j'avais nommé mon intervention « Cabri mort n'a pas peur du couteau » et donc je suis content de voir que même les cabris morts font des petits.

Je voulais faire une intervention sur les produits de cessions et je voulais dire la chose suivante, Monsieur le Président...



UNION MONÉGASQUE

« Produits de cessions » : un poste de police de quelques mètres carrés financé par la vente de terrains qui appartiennent à l'Etat, jouxtant le Palais de la Plage pour 10 M€, un promoteur qui réalise un profit de l'ordre du milliard d'euros sur une seule opération, profit potentiel. Le même promoteur est attributaire du projet Testimonio sans fournir de garantie bancaire pour l'achèvement des travaux et sans que l'on sache vraiment ce que coûtent les infrastructures publiques en échange des droits à construire.

Un projet d'extension en mer et un projet de l'esplanade des pêcheurs structurés sur un modèle similaire d'échange de droits à construire contre des infrastructures publiques et sociales et tout cela, sans que le budget soit affecté et pourtant, selon l'article 38 de la Constitution, celui-ci devrait exprimer la politique économique et financière de la Principauté. Donc, je rejoins l'intervention liminaire de Monsieur RIT et je me demande :le présent budget, est-ce qu'il reflète vraiment la politique économique de la Principauté ? Ne sommes-nous pas en train de vendre notre bien le plus précieux, nos droits à construire, nos mètres carrés ? Pour reprendre l'expression de M. GRINDA, « pour un plat de lentilles ». Même si c'était le cas, je voudrais voir « le plat de lentilles » dans le budget, Monsieur le Président.

Merci.

Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit par Monsieur CUCCHI parce que je crois qu'il a posé le problème dans les termes qui sont corrects. D'un côté, la S.B.M. a un rôle social à jouer et cela, je crois que personne dans cette Assemblée, ni même du côté du Gouvernement ne le conteste et, de l'autre côté, pour contrebalancer ce rôle social on lui demande une redevance qui est plus faible que celle des autres casinos dans le monde.

Moi, ce que je n'arrive pas à comprendre, à savoir, à appréhender et à mesurer, c'est dans quelle mesure cette réduction de la redevance compense les coûts plus élevés qu'a la S.B.M. à cause de son rôle social ? Je n'ai pas de réponse à cela, je ne sais pas si M. CUCCHI a raison ou pas, a-t-on trop baissé la redevance ? etc... Ce que je sais en revanche c'est que lorsqu'on regarde la structure du coût de la S.B.M., les coûts personnels sont énormes, et représentent une partie fondamentale de son compte d'exploitation et donc il est possible, sans que je puisse l'affirmer, que les coûts additionnels de la S.B.M. par rapport à sa compétition due au fait qu'elle est à Monaco et qu'elle a un rôle social compensent plus, peut-être, la diminution de la redevance ? Je n'en sais rien, mais je crois que c'est la vraie question qu'il faut se poser. Il faut regarder le compte d'exploitation de la S.B.M. le comparer avec celui de ses concurrents et regarder dans quel sens cette redevance plus faible compense l'excès de coûts du personnel.

De toute manière, quelle que soit la réponse à cette question, je crois que M. ELENA a raison, le problème est qu'il faut que l'on arrive à remplir les casinos parce que si on n'arrive pas à remplir les casinos, on peut créer toutes les écoles de jeux qu'on veut, on n'arrivera pas à mettre ces gens au travail. Je n'en sais rien, je ne sais pas si les casinos à Las Vegas marchent ?



UNIONMONÉGASQUE

... Non, non, moi je dis les mettre au travail ! C'est cela la différence entre vous et moi, moi je les mets au travail parce qu'il faut qu'ils travaillent, on ne leur donne pas un travail, ce n'est pas une obole qu'on leur donne, on leur donne une opportunité de développer leur vie professionnelle comme ils ont le droit de le faire, on leur donne une opportunité pour leur montrer qu'ils sont capables de faire quelque chose...

Moi c'est comme cela que je le vois en tout cas. Il me reste 41 secondes, et je voulais vous dire aussi que je rejoins totalement Monsieur ELENA, il faut qu'on arrive à remplir les salles parce que si on ne remplit pas les salles il n'y aura pas de travail pour les employés de jeux monégasques.

Je vous remercie pour votre attention. »

Bernard Pasquier